



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Eure

Dossier suivi par : Marie BUCHOU

Objet : demande de permis de construire

**MAIRIE CHAPELLE LONGUEVILLE
(LA)
EX-MAIRIE SAINT JUST
2, PLACE DE L'EGLISE
27950 SAINT JUST**

A ÉVREUX cedex, le 29/07/2022

numéro : pc55422a0015

adresse du projet : DEPARTEMENTALE 64 27200 CHAPELLE
LONGUEVILLE (LA)

nature du projet :

déposé en mairie le : 25/07/2022

reçu au service le : 26/07/2022

servitudes liées au projet : LCAP - hors sites et hors abords -

demandeur :

SAS TRANSITION EUROISE DU SETOM
/M. BRUNEL ARNAUD
173-175 RUE DE BERCY
TOUR LYON BERCY
75012 PARIS

Cet immeuble n'est pas situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité d'un monument historique. Il n'est pas situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou d'un site classé ou inscrit. Par conséquent, l'accord de l'architecte des Bâtiments de France n'est pas obligatoire.

Ce projet n'appelle pas d'observation.

L'architecte des Bâtiments de France

France POULAIN